

DÉPARTEMENT

des Bouches-du-Rhône

Le Commissaire Enquêteur


Maurice NISSE

COMMUNE

d'Arles - Marie Annexe de Mas-Thibert

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

R5 - MAS THIBERT

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé
par nous, M. Maurice NISSE - Commissaire Enquêteur
commencé le 15 Septembre 2009
pour une durée de un mois

A Mas-Thibert, le 15 Septembre 2009

Signature



Modèle 5421.30



87100 Saint-Vérand

Le Commissaire Enquêteur


Maurice NISSE



Maurice NISSE

Jeudi 15 Septembre 2009 8h30

- aucune personne /

Vendredi 16 Septembre 2009 8h30

Jeudi 17 Septembre 2009 8h30

Vendredi 18 Septembre 2009 8h30

R5-01 Monsieur Antonin GUEYRAUD,

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

demande le détachement de la partie reconnue A.O.C. foie
de Crau. Après contact pris avec M. de Caussons propriétaire des
fermes "L'ESPINAUD" et "LES CHANOINES". Je tiens à mentionner
qu'à l'issue de la réunion du 19 juin 2007 en présence
du directeur du PNR Camargue, du directeur du comité
de foie de Crau, de M. LUCCHESI, directeur des Maraîchers de Vignieret,
ainsi qu'une trentaine de producteurs de foie qui ont manifesté
leur désaccord sur la délimitation proposée, Monsieur le
directeur ^{du PNR} nous a affirmé que notre choix serait respecté et
que le territoire ne serait pas intégré au Parc.



Leundi 21 septembre 2009 8h 30.


Maurice NISSE

Mardi 22 septembre 2009 8h 30.

Mercredi 23 septembre 2009 8h 30

R5-02 Nicolas de SAMBOUR - STOFFEL Manuela

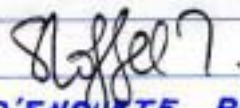
Le Commissaire Enquêteur


Maurice NISSE

Le périmètre d'attention, soumis à enquête publique, du Parc de Camargue n'est pas pertinent dans la mesure où il englobe des zones naturelles type "cray". Il ne correspond pas à une continuité de cette unité nouvelle avec les paysages de zone humide type Camargue (Riz). Il n'y a donc pas de logique géomorphologique entre cray et Camargue, car il ne fait pas partie du delta du Rhône actuel.

Après une brève consultation en 2007 où les Mayors de certains agriculteurs de la zone concernée avaient émis un doute sur la pertinence de la zone : elle est occupée par le cray ou correspond aux paysages de Steppes caillouteuses qui constituent une zone plaine homogène, Non sécable.

En conclusion, le périmètre soumis n'est pas acceptable en l'état d'un point vue géologique, historique, environnemental et économique.


Stoffel




Maurice NISSE

Jeudi 24 septembre à 8h30

Vendredi 25 septembre à 8h30

Lundi 28 septembre 2009 - 8h30

Mardi 29 septembre 2009 - 8h30

Permanence du commissaire enquêteur. Visite de M. CHAVAGNAS pour consultation des articles relatifs au développement des énergies renouvelables. Aucune observation faite sur le registre 

Mercredi 30 septembre 2009 8h30.

Jeudi 1er octobre 2009 - 8h30

Vendredi 2 octobre 2009 - 8h30

Lundi 5 octobre 2009 8h30

Mardi 6 octobre 2009 8h30.

Mercredi 7 octobre 2009 - 8h30

Jeudi 8 octobre 2009 - 8h30



Jeudi 8 octobre 2009

Maurice NISSE

R5-03

Le Commissaire Enquêteur M. Joachim Chavagnas
 Président du C.I.V. du Village
 Rue du Palmier
 13104 Mas-Thibert

Mas-Thibert le 8 octobre 2009



Maurice NISSE

Position du C.I.V. du village :

En ce qui concerne la limite géographique « EST
 Limites faites avec la Crau : Ladraille des costières est une limite
 franche, mais la route dite de Raphèle pour limite pose le problème
 d'avoir du foin dite de CRAU dans le Parc de Camargue et,
 certaines propriétés sont coupés en deux. Le C.I.V. avait suggéré
 draille des Costières, CD 24 en revenant sur Mas-Thibert, Canal
 d'écoulage du Vigueirat canal d'écoulage des Marais de
 Meyrnanne

Au carrefour de la draille des costières et du CD24 une aire
 d'information pourrait être envisagée sur le terrain comunal.

§- Article 12-2 Développer les énergies renouvelables.....

- Equipement photovoltaïque- « ce type d'équipement ne saurait
 s'envisager sur les espaces agricoles.....
- Pourquoi pas ? surtout avec le taux d'ensoleillement que l'on a
 et, si un aménagement paysager est fait autour, les serres en
 plastiques ce n'est pas mieux.



R5-04

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Monsieur DUCLAUD Jean, garde Chasse du GFA "les Charvines"
 D'après lui contre l'extension du périmètre du Parc sur la
 rive gauche du grand Rhône".



R5-05


Monsieur Staerken Jean Francois Président de
 l'association ASAP (Association de Sensibilisation et

DOSSIER E0900153/13 - REGISTRES D'ENQUETE PUBLIQUE



Maurice NISSE

d'Action pour la Planète. Je suis pour le développement des Energies Renouvelables du Type Grand Éolien comme les autres Parcs (divochois forest, La Narbonnaise, du Haut Languedoc) qui ont mis en place des schémas de développement des Éoliennes. de parc doit pour les générations futures développer ce type d'énergie.



R5-06

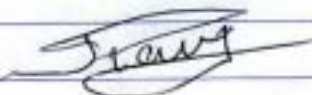
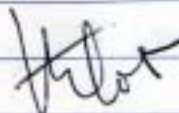
Le Commissaire Enquêteur

M. GEYRAUD Louis "Château Bellan", M. ROUX Maurice



Maurice NISSE

"La Solitude", M. ALOT Louis Président du Comité de Canal Grand Sud Alpes
Sont contre l'extension de la limite du parc au la rive gauche du Grand Rhône.

R5-07

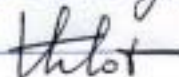
Le Commissaire Enquêteur

Louis ALOT. Président de l'AS des amonants de



Maurice NISSE

la Crau - et du Comité de Canal Crau - Sud Alpes.
il laisse une lettre de motivation qui s'oppose à l'extension
du Parc de Camargue sur la Crau.



R5-08

Le Commissaire Enquêteur

Didier TRONC, directeur du Comité du Foin de Crau,



Maurice NISSE

laisse une lettre de motivation qui s'oppose à
l'extension du PNRC sur le périmètre AOC Foin
de Crau et sur le périmètre Natura 2000 Crau sèche
et Crau centrale.



R5-09

Le Commissaire Enquêteur

Alain FLOTTIER, directeur du Syndicat Mixte des Traversées



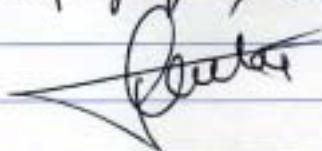
Maurice NISSE

du Delta du Rhône. Conformément à ma lettre remise
ce jour, je peux témoigner de l'importance et de
sérieux de la procédure de consultation réalisée par
le biais de groupe de travail comprenant une



Maurice NISSE

représentative réelle des acteurs du
 territoire - A titre personnel je regrette comme
 les services du Ministère qui cela n'a pas eu de l'extension
 du nombre de sites inscrits
 du PNRC vers le grand qui fait partie intégrante
 de caractère géophysique, culturel.



Vendredi 9 octobre 2009 - 8h30

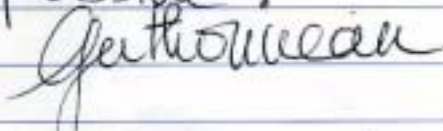
R5-10
 Je suis tout à fait favorable à l'extension
 du PNRC, après avoir participé aux
 concertations organisées sur ce sujet.

Maurice NISSE



R5-11
 Caroline BERTHONNEAU la qualité de secrétaire
 de l'association des parents d'élève de l'École Dauphine
 Bouletti (primaire) et qu'elle habite de Mas Thibert
 je suis très favorable à l'extension du
 PNRC qui fait partie de la réussite de
 la charte. Alors vers un développement
 durable le plus tôt possible!

Maurice NISSE



R5-12
 Travaillant notamment dans le périmètre du PNRC, je porte
 ci-joint une note indiquant mon approbation à l'extension
 de celui-ci au Plan du Bourg. Christophe GIRAUD

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE



R5 - MAS - THIBERT

R5-13

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un outil de préservation d'un territoire avec toutes ses composantes certes naturelles mais aussi économiques et sociales.

Le PNR de Camargue est une structure publique qui œuvre à préserver la richesse des patrimoines naturels et culturels dans un objectif de développement durable.

L'extension du PNRC sur la rive Est du Grand Rhône est nécessaire car il s'agit d'un "territoire camarguais" notamment par la présence de :

- la riziculture, et l'élevage de taureaux Camargue
- sites naturels protégés (Marais de Meyranne, Marais du Vigueirat ...) dont le classement en PNR aidera à pérenniser la préservation.

La production de foin de Crau sur ce territoire est également une richesse que le PNRC pourra soutenir en complément notamment de l'AOC déjà existante.

Plus largement, le Plan du Bourg (entre le grand Rhône et la Crau) à l'instar de la Grande Camargue (entre les 2 bras du Rhône) est situé sur le delta naturel du Rhône, et de plus en grande partie sur la commune d'Arles.

La commune de Port St Louis du Rhône présente également des sites naturels remarquables à préserver (They de Roustan, They de la Gracieuse ...). Le classement en PNR aidera notamment cette commune en reconversion à développer un tourisme de nature.

Ainsi, les composantes naturelles et géographiques mais également culturelles et administratives justifient l'extension du PNRC sur le territoire proposé à l'enquête publique.

Par contre, **les Salins du Caban** où se situent des espèces et des habitats naturels menacés et également caractéristiques de la Camargue, **doivent tout autant faire partie de l'extension du PNRC.**

Christophe GRAUD

le 3/10/2009

Lundi 12 Octobre 2009 8h30

R5-14 Favorable à l'extension du - MASELIERE Claire,
 V. de la Roche

Maurice NISSE

R5-15 Je suis favorable à l'extension du PNR

DELOSME Pierre

P. de la Roche

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Mardi 13 Octobre 2009 8h30

R5-16 Veronique COLLONB habitante de Mas Thibert, je suis
 favorable à l'extension du Parc sur cette rive
 du Rhone pour aider à la préservation de notre
 territoire.

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Mercredi 14 Octobre 2009 - 8h30.

R5-17 Mas Thibert doit faire partie du PNERC, pour
 valoriser ses atouts, et les préserver, pour
 maintenir l'évolution du village dans le cadre
 du développement durable respectueux des habitants
 et de l'environnement.
 Céline ANONSO habitante de Allans
 Mas Thibert et présidente de DEDUXIMA.

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

R5-18 En tant qu'arbitrerie travaillant à Mas-Thibert, je
 souhaite faire part de ma profonde conviction de la nécessité
 d'extension du PNERC au plan du Bourg. La réalisation de
 ce projet permettra d'intégrer plus fortement ce territoire aux deux
 projets de développement durable faisant du "grand delta" un
 territoire cohérent, respectueux des éléments sociaux, économiques

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE


 Maurice NISSE

et environnementaux pérennes à l'ensemble de la population.

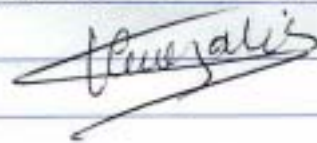
R5-19 Je suis d'accord pour que Mas Thibert fasse
 partie du PNRC. Le 14.10.2009

Le Commissaire Enquêteur


 Maurice NISSE

 Marie Admelle
 Flangakis

FLANGAKIS Sébastien



R5-20 La nouvelle charte du PNR Camargue et l'extension
 du Cdt Plan du Bourg qui y est associé, est une
 très bonne nouvelle pour ce territoire.

Le Commissaire Enquêteur


 Maurice NISSE

La ouvre des perspectives pour le développement
 durable de ce territoire, notamment de l'en matière
 de tourisme rural et de nature, la notoriété d'un
 PNR étant un plus évident.

En ce qui concerne la concertation préalable à
 cette nouvelle charte, elle a été longue et a permis
 à tous de s'exprimer à de nombreuses occasions et
 de nombreuses façons, ici à Mas Thibert mais
 aussi à Pont de Rousty, siège du PNR.

En s'associant en 2006 et 2007 à la concertation
 menée dans le cadre du programme européen
 LIFE PROTESSE, fort par notre association, le PNRC
 a démultiplié les possibilités d'information
 et d'apport à cette charte.

Bien sur cette nouvelle charte avait pu être plus
 audacieuse sur l'agriculture intensive et les
 énergies, mais la base est favorable et le
 travail à venir, au sein du PNRC, permettra des
 avancées sur ces sujets.

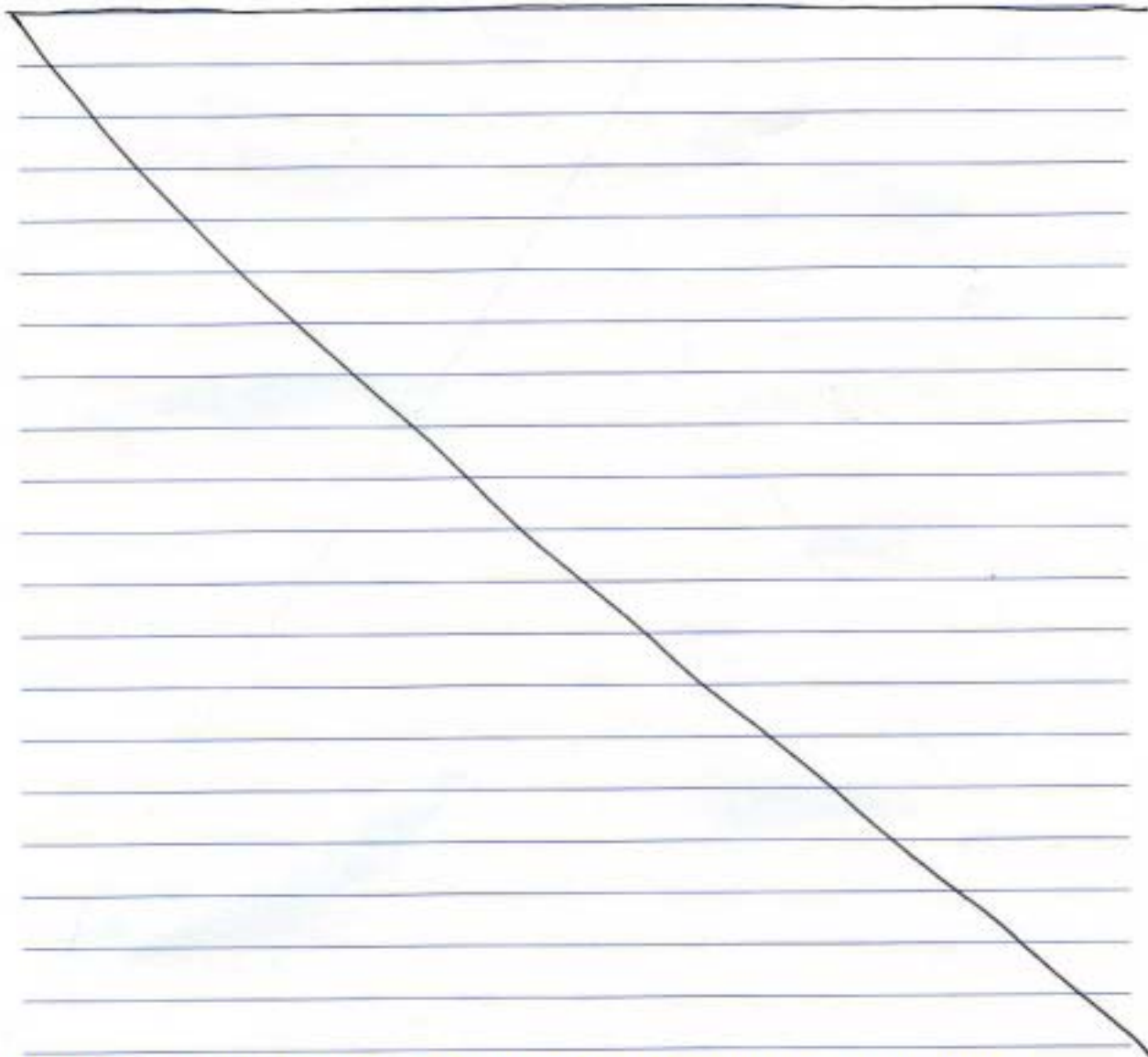


Maurice NISSE

Au nom des Amis des Parais du Vignonnais, je suis favorable à cette nouvelle charte et à son extension territoriale.

à Thibert le 14.10.09

JL LUCCHESI Directeur
des Amis des Parais du Vignonnais



Le Commissaire Enquêteur

R5 - MAS - THIBERT

Le délai d'enquête étant expiré

Je soussigné Jean-Jaïe EGIDIO, déclare clos le présent registre.

A ARLES, le 24/10/2009 - 17h

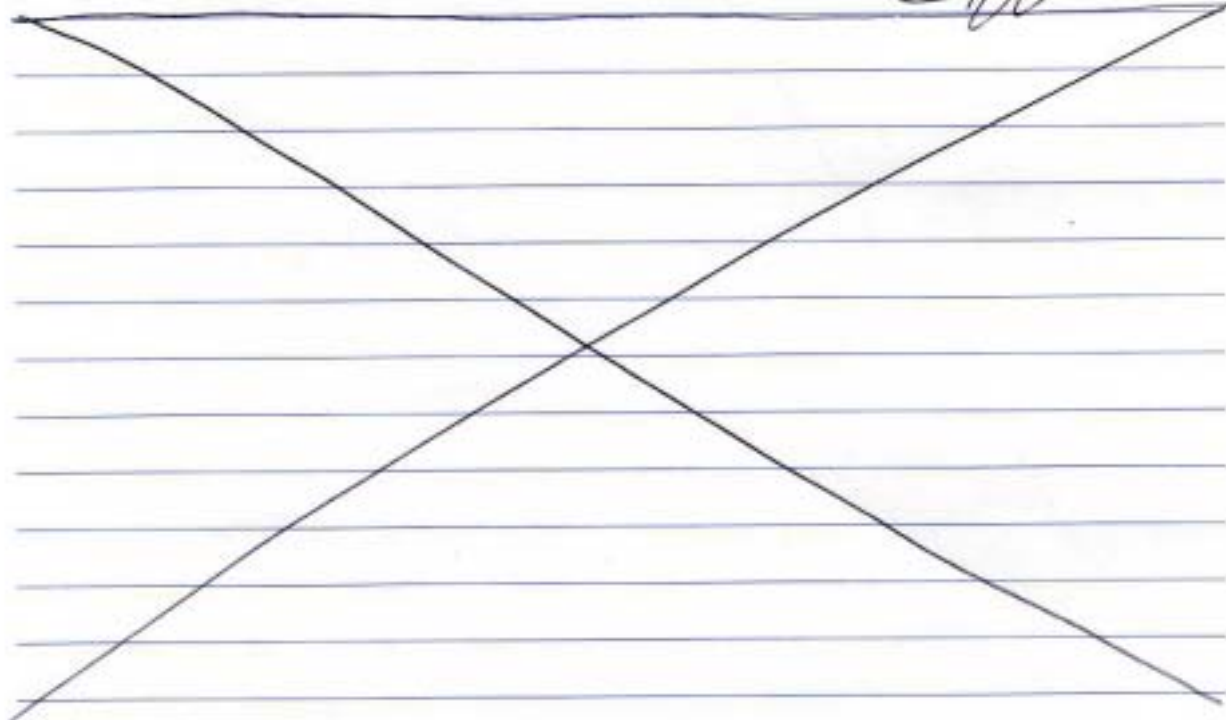


Signature

LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE R5

- R5-05-01 à R5-05-03 - M. Jean-François MAERTEN
- R5-07-01 à R5-07-02 - M. Louis ARLIOT
- R5-08-01 à R5-08-06 - M. Didier TRONC
- R5-09-01 à R5-09-02 - M. Alain FLOUTIER

Soit au total 17 pages, les cartes étant reproduites avec une coupure overt et une coupure est.



Aigues-Mortes le 06 octobre 2009



R5-05-01

Le Commissaire Enquêteur

Maurice NISSE

Maarten Jean-François
Président de l'association ASAP
Association de Sensibilisation et d'Action pour la Planète

Monsieur,

Je me permets de vous écrire au nom de mon association créé en 2007. Cette association a pour vocation de sensibiliser les habitants aux changements climatiques et de mettre en place des actions contre ces mêmes changements.

A ce titre, je me permets d'attirer votre attention sur l'article 12.2 de la future charte où il apparaît clairement que le PNR ne souhaite pas le développement de l'énergie du type grand éolien. Je tiens à vous signaler mon mécontentement face à cette mesure. En effet, à l'heure où l'urgence climatique nous commande d'agir à la hauteur des périls qui sont devant nous, le parc de Camargue ne souhaite pas participer à une charte de développement de l'énergie éolienne raisonnée comme le font d'autres parcs avec des critères bien ciblées tels que :

Le parc du Livradois forez avec son schéma éolien.
Le parc du Haut Languedoc avec son plan climat territoire
Le parc naturel de la Narbonnaise et sa charte éolienne

De plus, de nombreuses associations dont la LPO, La FNE, La WWF, les amis de la terre, Greenpeace, réaffirment leurs soutiens à cette filière. La circulaire du Jean-Louis Borloo du 26 février 2009 planifie le développement de l'énergie éolienne avec pour objectif de porter la part des énergies renouvelable à 23% de la consommation d'énergie d'ici à 2020. Pensez-vous atteindre ces objectifs en développant les éoliennes inférieures à 12M ?

Le développement conjoint des projets de fermes éoliennes et photovoltaïques auraient, localement un impact non négligeable sur l'emploi dans les domaines du génie civil et du BTP et assureraient un point d'appui financier et technique à une réelle politique locale de développement durable. Le Parc de Camargue pourrait se projeter vers l'avant de manière positive en dégageant un sentiment de responsabilité citoyenne envers notre environnement.

Une enquête réalisée par le PNR Camargue du 10 au 17 janvier 2006 auprès de 250 personnes vivant dans la région du parc montre qu'à 96 % les habitants considèrent comme « très importante : la sensibilisation aux énergies renouvelable et aux déchets ».

Vous pourrez constater également qu'une enquête menée par le MEEDDAT en 2005 montre également une très bonne acceptabilité des éoliennes par les habitants vivant à proximité d'une ferme éolienne.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents nécessaires pour élaborer votre avis mettant en avant la volonté de développer les éoliennes de type industrielle.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Maarten Jean-François.

R5_05_02

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE



Conférence de presse

Energie éolienne : les raisons d'un engagement

Agir pour l'environnement, AMORCE, CLEO, le CLER, GREENPEACE, HELIO International, Les Amis de la Terre, Planète Éolienne, Le Réseau Action Climat, WWF, le Syndicat des énergies renouvelables et sa branche éolienne, France Energie Éolienne, ont tenu le 24 septembre une conférence de presse à l'avant-veille d'une manifestation d'opposants à l'énergie éolienne, prévue au Mont-Saint-Michel.

La LPO et France Nature Environnement ont publié deux communiqués de presse pour défendre le développement de l'énergie éolienne consultables en cliquant sur les liens suivants :

- Communiqué de presse de la LPO "Éoliennes : vers l'exemplarité environnementale"
- Communiqué de presse de FNE "Projet de loi Grenelle 2 : un vent mauvais souffle sur les éoliennes..."

Vous retrouverez également, ci-dessous, la dépêche de l'AFP, suite à cette conférence de presse.

« Le Mont Saint-Michel rallume la querelle de l'éolien »

Par Emmanuel ANGLEYS

PARIS, 24 sept 2009 (AFP) - La querelle de l'éolien redémarre en France à l'occasion d'un projet d'implantation près du Mont Saint-Michel (Manche) et d'amendements déposés au Sénat en faveur d'un durcissement du régime d'autorisation.

Professionnels du secteur et ONG "vertes" parmi lesquelles Greenpeace, le WWF ou France Nature Environnement (FNE), se sont déclarés décidés à "resserrer les liens", jeudi devant la presse à Paris, estimant qu'un "vent mauvais" souffle sur les éoliennes.

L'annonce d'une manifestation d'anti-éoliens dans la Manche a mis le feu aux poudres.

La Fédération Environnement durable (FED), la Fédération nationale des Associations de Sauvegarde des Ensembles monumentaux (Fnassem) et plusieurs associations locales organisent samedi au Mont Saint-Michel une marche de protestation contre l'implantation d'éoliennes industrielles à proximité de ce "site historique parmi les plus visités au monde".

"Nos adversaires ne sont pas sérieux", a lancé jeudi André Antolini, président du Syndicat des Energies renouvelables (SER). "Le projet le plus proche se situe à 17 kilomètres du Mont

R5-05-03

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Saint-Michel, tous les autres sont à plus de 20 km. A cette distance, les plus visibles ne dépasseront pas un demi centimètre" pour l'œil humain, a-t-il fait valoir.

Mais il y a plus: les pro-éolien s'inquiètent de plusieurs propositions d'amendements au projet de loi "Grenelle 2" déposés au Sénat et qui devraient rendre plus contraignantes les règles d'implantation d'éoliennes.

Ces amendements déposés par les sénateurs UMP Jean Bizet (Manche) et Roland du Luart (Sarthe), visent à soumettre les éoliennes au régime d'autorisation, des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et à durcir les règles de définition des "zones de développement de l'éolien".

"Les ICPE, ce sont de grosses usines polluantes", caricature Alain Cabanes, élu de Saint-Agrève (Ardèche) et représentant du réseau Cléo (Collectivités locales éoliennes).

Pour les professionnels, l'implantation d'une éolienne est déjà un "parcours d'obstacles" en raison des nombreuses formalités administratives.

Le délai d'implantation d'un parc éolien, qui est actuellement d'environ sept ans, risque de s'allonger à 10 ou 12 ans, s'inquiète Didier Lenoir, président du Comité de Liaison Energies renouvelables (CLER).

"On a déjà la législation la plus contraignante de la planète", renchérit André Antolini, affirmant que "la délivrance des permis de construire des éoliennes est en chute libre".

Et il dénonce "un courant anti-éolien porté par des personnalités très connues qui s'illustrent par ailleurs dans la littérature".

Une allusion à l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, auteur d'un livre suggérant une idylle entre la princesse Diana et lui-même, et héraut du combat contre le développement de l'énergie éolienne.

"Ce qui menace la France, ce n'est pas qu'on y mette trop d'éoliennes, c'est qu'on n'en mette pas assez", assène M. Antolini, en avertissant que l'objectif de 23% d'énergies renouvelables d'ici 2020 ne sera pas atteint sans l'éolien.

La puissance installée du parc éolien français est de 4.000 mégawatts (MW), ce qui place la France au quatrième rang européen derrière l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

L'objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'environnement est d'atteindre 25.000 MW en 2020.

Selon le SER, environ 6.000 nouvelles éoliennes devront venir s'ajouter aux quelque 2.500 déjà installées pour atteindre cet objectif. »

R5-07-01

Contrat de Canal

Crau - Sud Alpilles

c/o Arrosants de la Crau
Moulin StVictor - Pont de Crau
13200 ARLES
04.90.96.35.76

Vos REF :
Nos REF : LA/GG/09/

Objet : Enquête Publique « Extension du Parc de Camargue »

Arles, le 08 octobre 2009

Le Président à

Le Commissaire Enquêteur



Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Maurice NISSE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Bien que Président d'un établissement public concerné par le sujet, c'est en qualité de Président de la démarche « contrat de canal Sud Alpilles - Crau » que je viens vous faire part de mes observations concernant l'enquête publique pour l'extension du parc naturel régional de Camargue.

Le contrat de canal réunit de nombreux gestionnaires d'ouvrages hydraulique d'intérêt général pour une mise en place d'une action de concertation élargie à tous les acteurs du territoire « Sud Alpilles-Crau » (collectivités locales, conseil régional, conseil général, agence de l'eau, agglomérations, environnementalistes...).

L'objectif est l'optimisation de la gestion de l'unique ressource en eau utilisable et disponible, issue de la Durance. Cette ressource a permis le développement de l'activité humaine et a des effets induits bénéfiques importants (alimentation à 70% de la nappe, paysage, patrimoine, environnement...). Je vous rappelle que la nappe de Crau alimente plusieurs centaines de milliers d'habitants en eau potable et tout autant en équivalent pour l'eau industrielle. Le coût de remplacement de ce système serait sans aucun doute pharaonique et préjudiciable à plus d'un titre.

Afin de pérenniser l'équilibre vital nécessaire au maintien du « système Crau », nous abordons des thématiques qui ont un lien fort avec les gestionnaires de structures hydraulique telles que la gestion du pluvial, l'aménagement du territoire, l'alimentation de la nappe, la qualité de l'eau.

Dans la première phase de l'état des lieux que nous réalisons, nous faisons le constat amer d'une absence de considération de l'unité de la Crau, mettant ainsi son fonctionnement en péril et donc tout et tous ceux qui en dépendent.

R5-07-02

Tout d'abord, je constate qu'aucune des structures administrative (ASA d'irrigation, ASA d'assainissement) n'a été consultée alors que la zone d'extension recouvre pour partie leurs périmètres et ouvrages. Ces structures sont pour la plupart des établissements publics.

Nous déplorons déjà que le découpage administratif (communautés d'agglomérations, communes pays) ne reprenne pas pour son compte la réalité physique.

Nous déplorons encore plus que le mitage induit par l'aménagement (urbain, ouvrages structurants) mette à mal la cohérence du territoire. Les risques sont importants et les impacts déjà mesurables.

Or, l'extension du Parc Régional sur la Crau, incompréhensible sur le fond, viendrait aggraver encore une situation qui n'est pas encore inextricable.

Mais c'est la gestion de l'eau qui est la préoccupation du contrat de canal : la rupture amont aval de la trame hydraulique annule tous nos efforts de coordination.

En effet, la zone d'extension projetée, incluant la corne de la Crau (au Sud de Meyranne)) et les derniers biefs et exutoires de canaux d'irrigation et d'assainissement de Crau fait craindre une incohérence fondamentale en matière de gestion de l'eau.

Et c'est justement la recherche d'une gestion commune et d'une bonne utilisation de l'eau qui est la préoccupation des canaux de Crau par l'intermédiaire de l'exemplaire démarche de Contrat de Canal dont l'aire d'influence recouvre 700km².

Il est bien regrettable par ailleurs que ce que Parc de Camargue, objet de nos espoirs dans sa dernière et définitive version, se laisse aller à un certain impérialisme en empiétant sans consultation sur des territoires voisins tout aussi préoccupés que lui de la bonne gestion de l'environnement.

C'est pourquoi, je propose d'inclure les marais dans l'extension du Parc mais en fixant comme limite le tracé de la Chapelette, continué vers le Sud par le Vigueirat jusqu'à Mas Thibert, les limites plus au Sud devant être confondues avec la draille qui longe la costière.

Par ailleurs, je rappelle que la totalité des eaux superficielles de la plaine de Crau sont collectées par le bassin Marais d'Arles Vigueirat et que la compétence hydraulique liée à ces écoulements doit être partagée.

Louis ARLOT

Président de la démarche Contrat de Canal

Président des Arrosants de la Crau

Vice Président des réseaux d'assainissement Chapelette et Centre Crau



Copie à M le Préfet de Région, M le Sous Préfet d'Arles, MM les Présidents de la Région et du Département, M le Maire d'Arles, Président du Parc de Camargue, Mme la Directrice de l'Agence de l'Eau RMC, M le Président de la FDSEA, Mme La Présidente du CDJA,



COMITE DU FOIN DE CRAU

A l'attention de M. Maurice NISSE,
 commissaire enquêteur du projet de Charte
 du Parc Naturel Régional de Camargue.

St Martin de Crau, le 1^{er} octobre 2009

Objet : Avis sur l'enquête publique du projet de Charte du PNRC.
PJ : Carte IGN avec périmètres AOC, ZPS Crau et Natura 2000

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le Comité du Foin de Crau regroupe 270 exploitations et représente plus de 10 000 ha de prairies de Crau. Nous sommes l'organisme reconnu pour la gestion de l'AOC Foin de Crau et nous avons été opérateur du site Natura 2000 de la Crau de 1998 au 1^{er} octobre 2009.

A la demande de nos adhérents concernés par le projet d'extension du périmètre du PNRC, le Comité du Foin de Crau s'oppose à l'extension du PNRC sur le périmètre de l'AOC Foin de Crau et sur le périmètre Natura 2000 Crau sèche et Crau Centrale.

Nous estimons qu'il doit y avoir une cohérence territoriale, sur un plan biologique et économique au travers des activités agricoles.

La Crau et la Camargue sont 2 territoires très proches mais en même temps très différents au niveau du terroir, de la faune, de la flore, de l'hydraulique et des pratiques agricoles.

Les mesures de gestion qui s'adressent aux agriculteurs par l'intermédiaire de CTE (Contrat Territorial d'Exploitation), CAD (Contrat d'Agriculture Durable) ou MAE-T (Mesure Agro-Environnementale Territorialisée) ont des enjeux complètement différents sur ces deux territoires.

Le Comité du Foin de Crau n'est pas opposé à ce que les zones de Marais du Vigueirat, de Capeau, d'Icard, des Bruns, des Trinitaires, de Tenque, de Bondoux, du Retour des Aires et du Coucou soit intégrés au PNRC en respectant les limites de l'AOC Foin de Crau et de Natura 2000.

De même que le Comité du Foin de Crau ne s'oppose pas à ce que les marais de Meyranne et des Chanoines soient inclus dans le périmètre du PNRC mais en évitant toujours le périmètre de l'AOC Foin de Crau. Le tracé pourrait suivre les berges du Canal du Vigueirat jusqu'aux Marais de Meyranne et des Chanoines puis suivre les canaux du Chalavert, de la Chapelette et du Ceintureau.

.../...

RUE LÉO LELÉE - 13310 SAINT-MARTIN DE CRAU

Tél. 04 90 47 29 33 - Fax 04 90 47 42 09

e-mail : comite@foindecrau.com / site : www.foindecrau.com

SIRET 393 985 688 00010 - APE 913 E

DOSSIER E09000153/13 - REGISTRES D'ENQUETE PUBLIQUE

6/17

R5-08-02

.../...

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Les éleveurs de taureaux qui se trouvent sur la Costière de Crau sont plutôt favorables à voir les Marais du Vigueirat dans le Parc Naturel Régional de Camargue, à condition que la limite se fasse sur le chemin de « Tenque ». Pour ce qui est des autres exploitations, les agriculteurs ne sont pas d'accord pour être intégrés au PNRC à l'exception du Mas Fondu de M et Mme Bouillot.

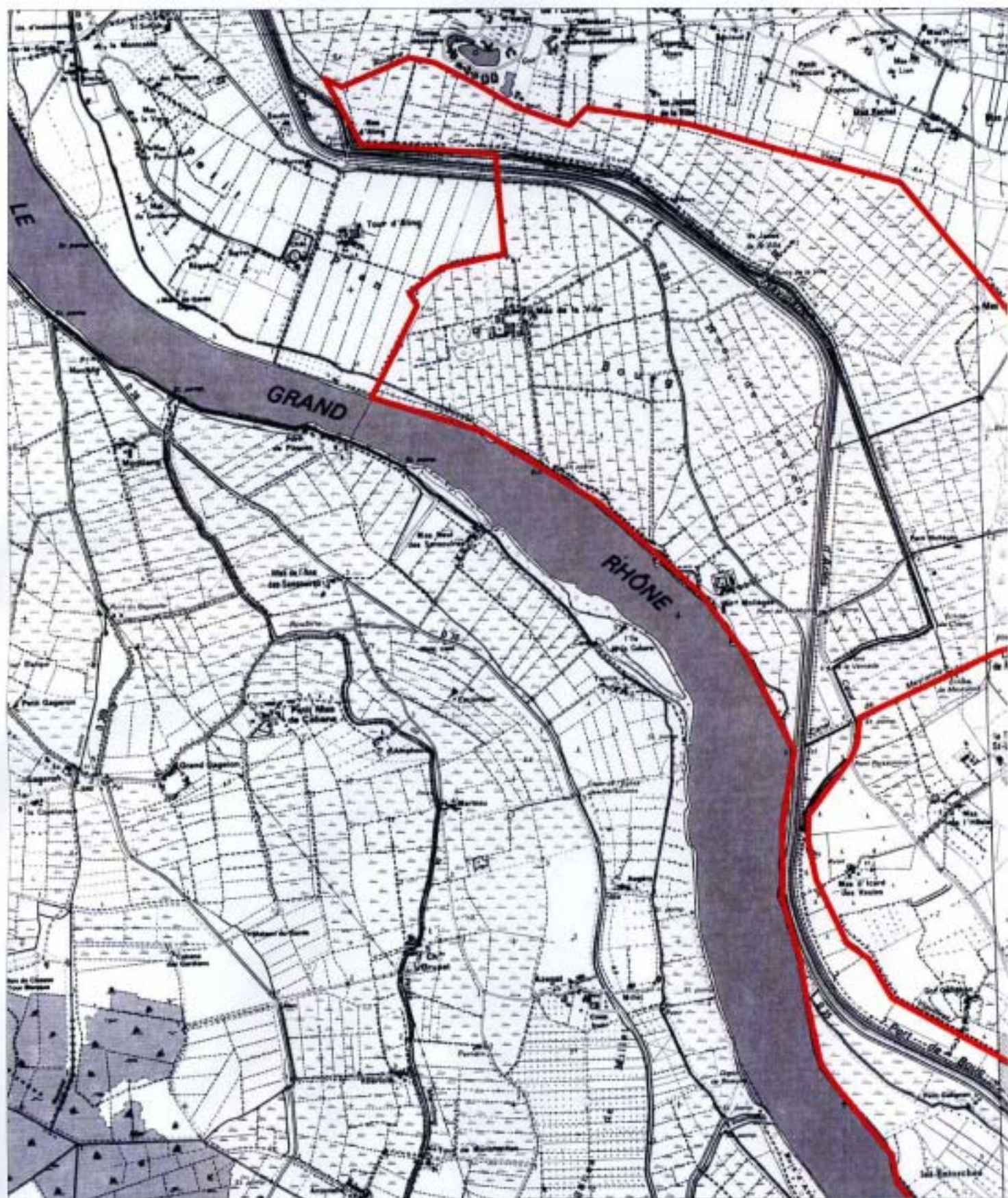
Dans le cas d'une intégration dans le PNRC des Marais du Vigueirat, de Meyranne et des Chanoines, le Comité du Foin de Crau souhaite que la gestion du réseau hydraulique de surface ne soit pas de la compétence du PNRC mais qu'elle reste aux structures actuellement en place. Le réseau hydraulique de ces 3 marais dépend entièrement de la gestion du système Craven. Etant donné la complexité du réseau de ce secteur, il ne nous semble pas opportun d'y ajouter une nouvelle structure qui viendrait alourdir une gestion déjà difficile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma meilleure considération.


Didier TRONC,
directeur du Comité du Foin de Crau.

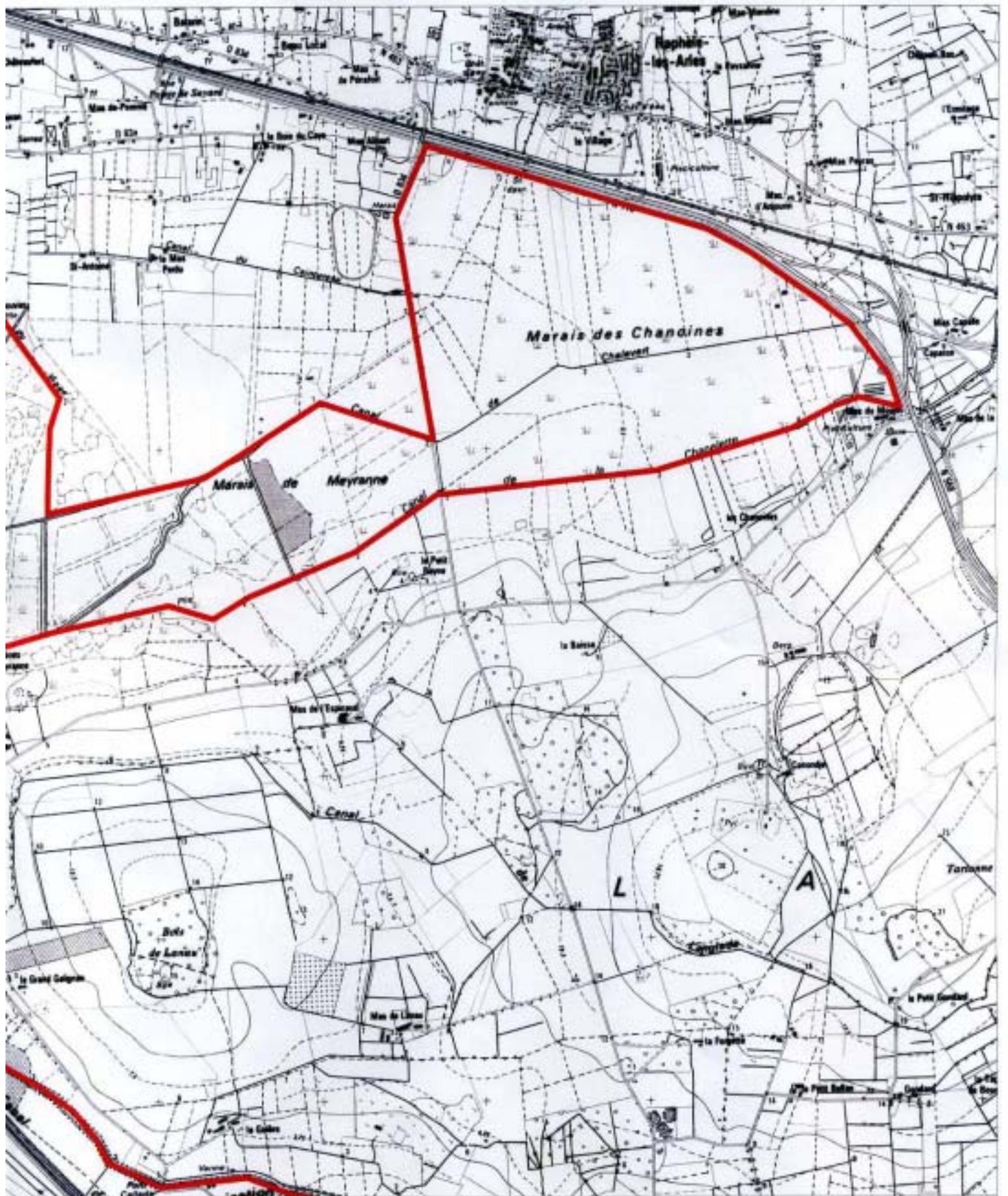


R5-08-03 - Ouest *HA*



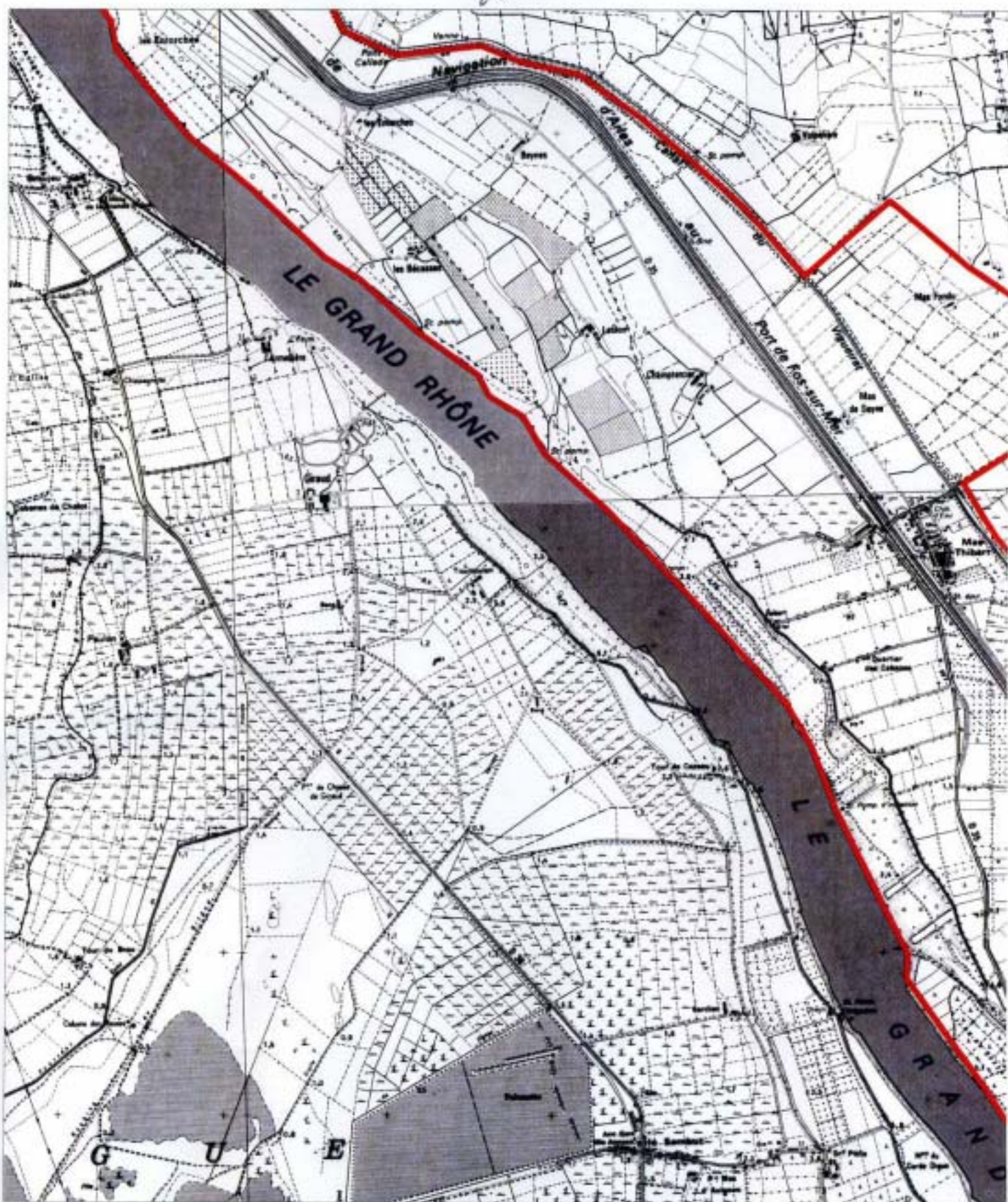
8/17

R5-08-03 - Est 



9/17

R5-08-04 - Ouest




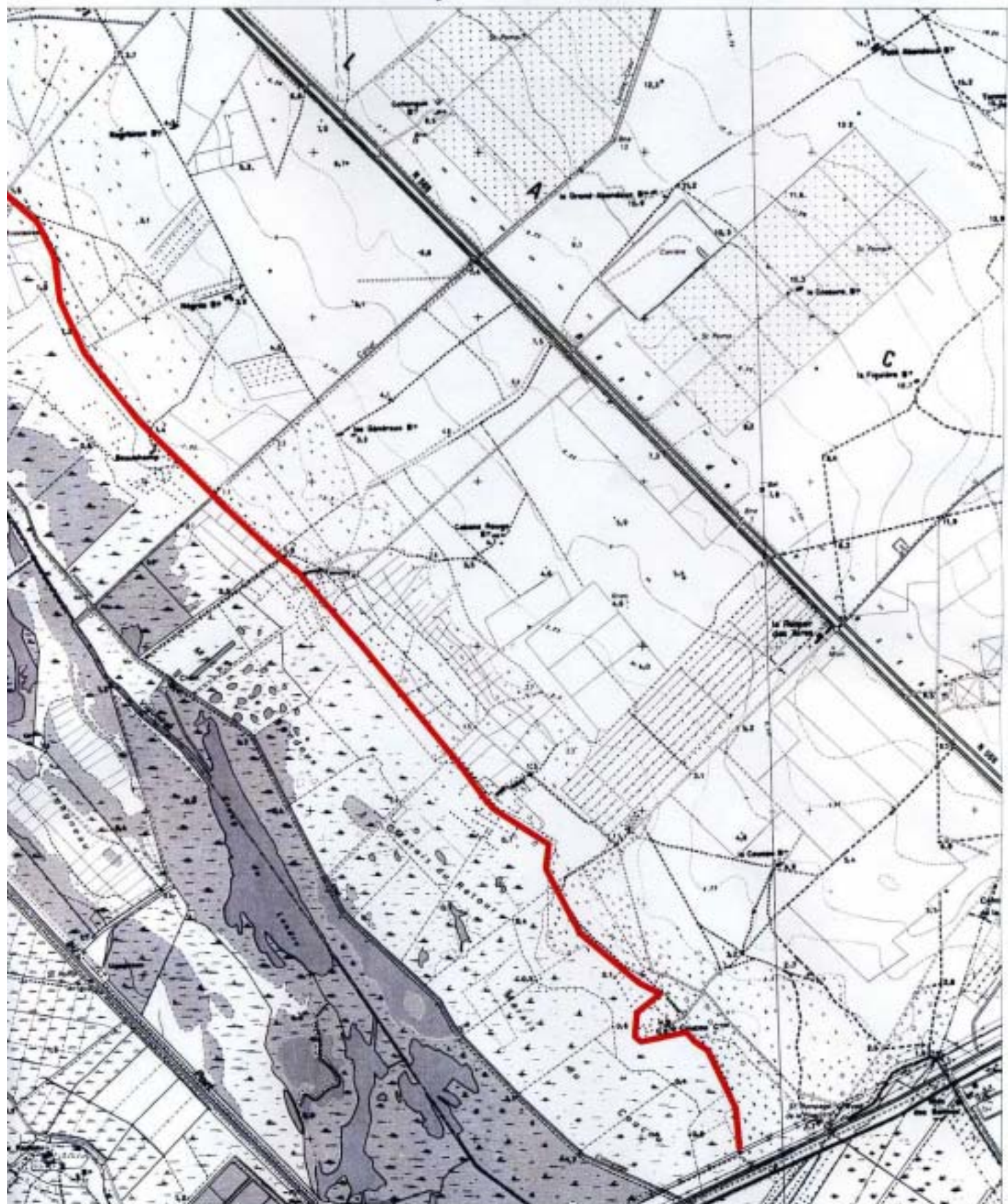
10/17

RS-08-055 . Ouest *PH*

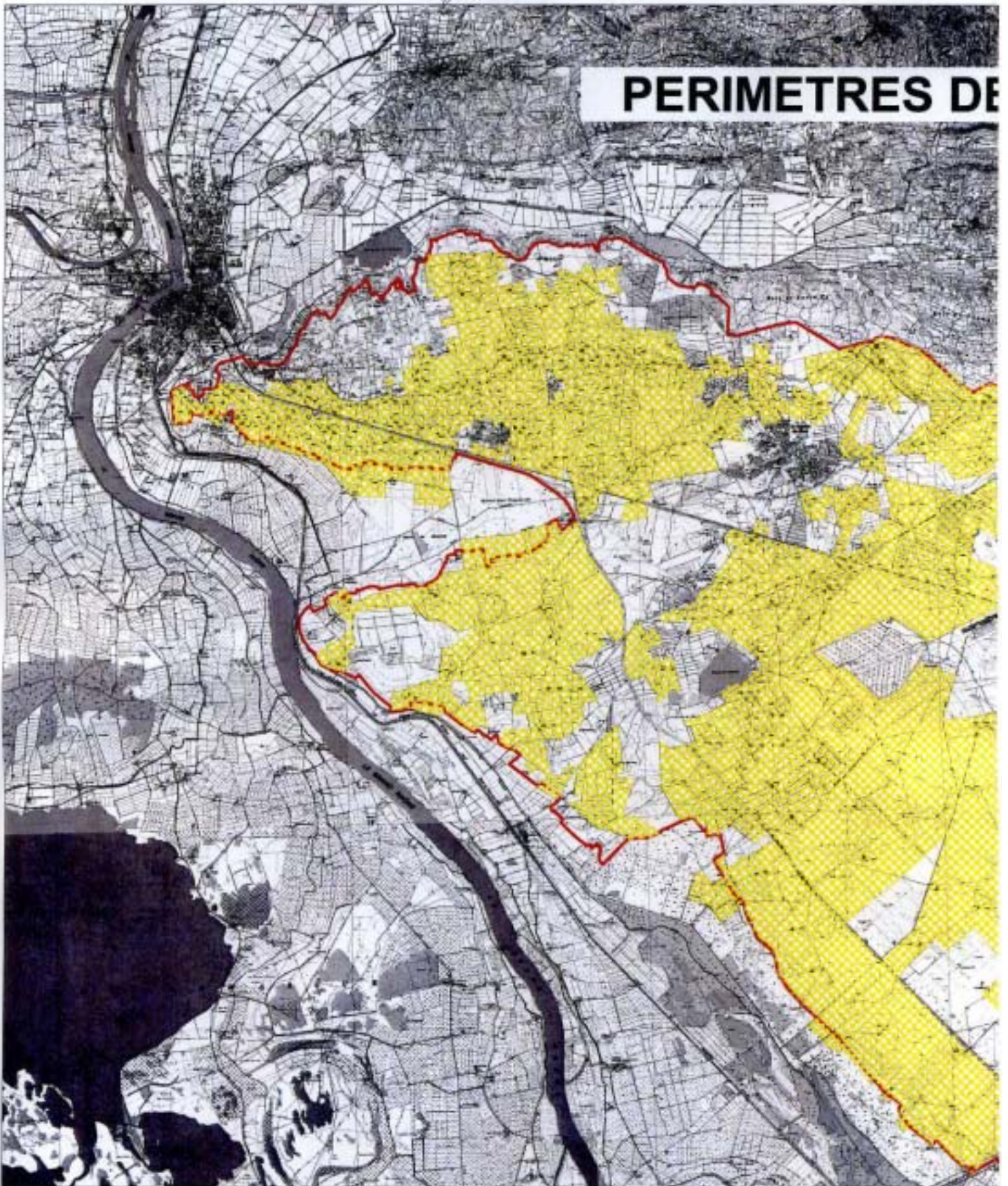


12/17

R5-08-05. Est 



R5-08-06. Ouest

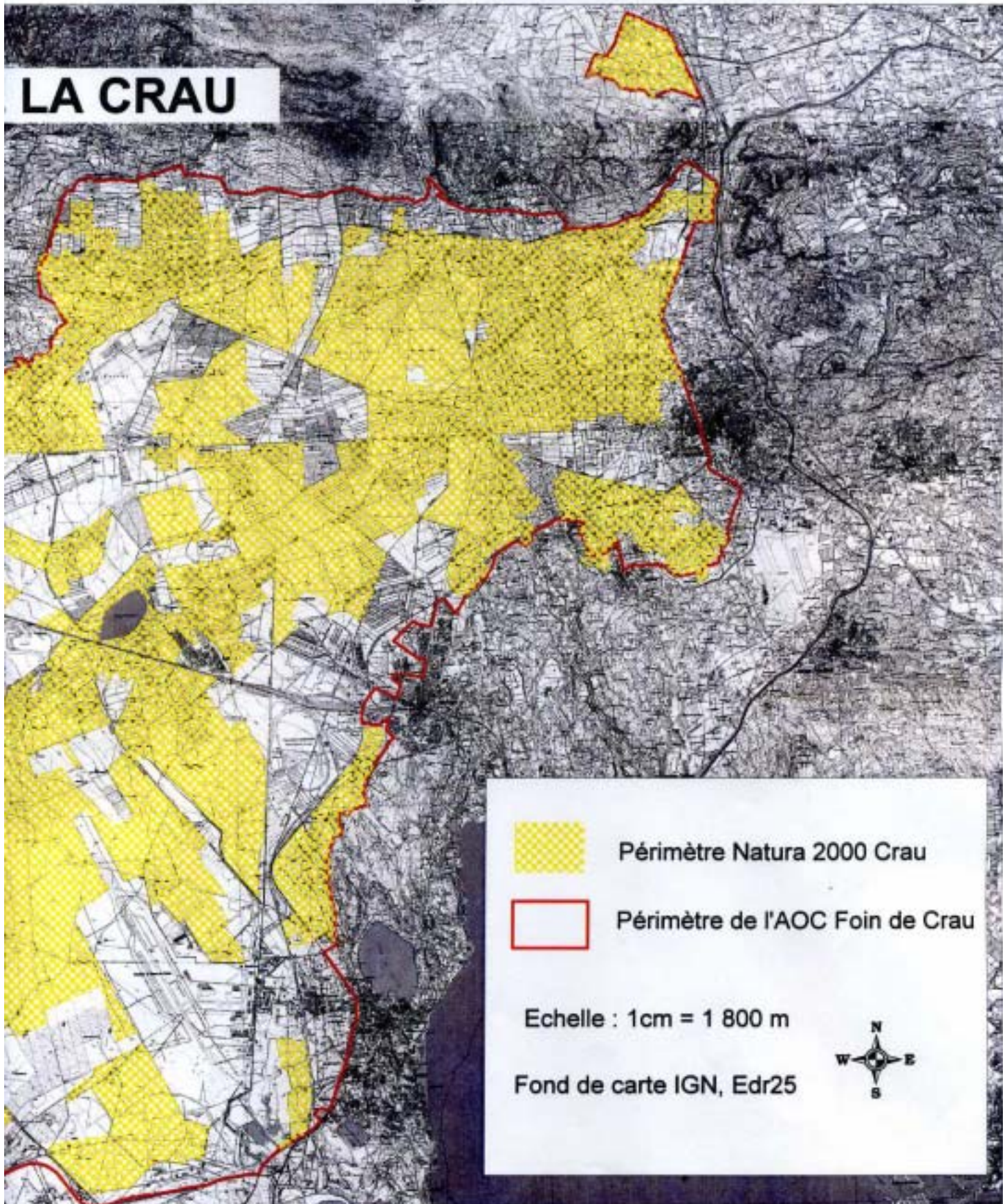


PERIMETRES DE

R5-08-06

Est

LA CRAU



Périmètre Natura 2000 Crau



Périmètre de l'AOC Foin de Crau

Echelle : 1cm = 1 800 m

Fond de carte IGN, Edr25



R5-09-01

SYNDICAT MIXTE
DES TRAVERSEES
DU DELTA DU RHONE

5, Boulevard Huard
13200 ARLES
T 04 90 96 34 70
Fax 04 90 96 29 32
www.smtldr.fr

Arles, le 8 octobre 2009

N° 798/SMTDR/DIR/ CHARTE PNRC

Le Commissaire Enquêteur


Maurice NISSE

Monsieur le Commissaire enquêteur
Révision Charte PNRC
Mas du Pont de Rousty
13 ARLES

Monsieur

Ayant participé à la procédure de révision de la charte du parc naturel Régional de Camargue, je vous prie de trouver ci-après mes remarques que je vous demande de bien vouloir intégrer dans votre dossier d'enquête publique.

Je faisais partie d'un groupe de travail composée de représentants d'élus, de structures territoriales, d'habitants, de représentants des services de l'Etat et d'associations. Nous nous sommes réunis à un rythme soutenu et je peux dire que l'assiduité des uns et des autres a été excellente. Cela me permet de considérer que le travail de concertation a été réel puisque chacun a pu s'exprimer sur sa vision du PNRC lié au territoire tant sur sa mission que sur sa structuration.

Evidemment il y avait des avis divergents et des incompréhensions y compris sur le rôle de chaque institution ou sur l'application des réglementations (citons pour mémoire l'urbanisme, la chasse, la préservation de l'environnement...). Il est vrai qu'une connaissance du fonctionnement institutionnel d'un territoire est nécessaire afin de participer efficacement.

Cela est d'autant plus vrai avec les particularismes locaux qui rendent plus difficile cette vision transversale qui implique parfois des arbitrages dits « parisiens ». Et heureusement qu'il y en a pour sortir des clivages qui pourraient être qualifiés de stériles. Il m'a semblé qu'il y avait plus une juxtaposition d'intérêts particuliers qu'un projet commun pour le territoire. Il faut donc saluer l'esprit de catalyse et d'animation des équipes techniques du PNRC qui ont été selon les circonstances des locomotives ou des modérateurs. De plus, chacun a pu noter des divergences de niveau politique. Même si elles sont restées discrètes, elles ont pesé sur la procédure. Le document abouti se veut donc être un consensus qui a pu démotiver certains à s'exprimer et qui pourrait rester avec des ambitions trop modestes.

On peut regretter, et j'ai souvent entendu cette remarque, que sous des pressions l'écriture ait édulcoré certains principes forts de préservation de l'environnement inscrits dans la charte précédente. Cela a participé au sentiment de ne pas retrouver tout le travail des réunions. Néanmoins il y a eut un travail certain de concertation et la prise en compte de difficultés diverses (revitalisation de Salin de Giraud, agriculture, tourisme durable...) ont été prises en compte.

16/17

SYNDICAT MIXTE DES TRAVERSEES DU DELTA DU RHONE

Siège Social : Hôtel du Département des Bouches-du-Rhône - 52, Avenue de Saint-Jost - 13256 MARSEILLE CEDEX 20

DOSSIER E09000153/13 - REGISTRES D'ENQUETE PUBLIQUE

R5-09-02

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Le Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône est concerné à plusieurs titres par cette révision. D'abord parce qu'il réalise une mission de service public dans ce territoire, ensuite car le bac de Barcarin était cité comme moyen unique de franchissement du Rhône et enfin parce que la plupart de ses agents sont des camarguais. Il a été démontré que tous les objectifs de la charte de 1997 ont été remplis voire dépassés.

Dans le projet de nouvelle charte, le SMTDR s'est aussi impliqué avec des engagements marqués qui permettront à cet établissement de participer à la reconversion de Salin de Giraud. Grâce à la modularité des outils la transversalité de nos missions de service public vont s'accroître et cette reconnaissance vient de se concrétiser par l'attribution d'une subvention exceptionnelle et substantielle par le 1^{er} Ministre au titre du Fonds National d'Aide au Développement des Territoires.

En résumé, il a été démontré que la procédure de concertation a été réelle et semble t'il plus poussée qu'auparavant. Les participants ont bien compris qu'un parc naturel régional est plus qu'une zone exclusivement dédiée à la protection de la nature. La notion de développement durable est un principe qui doit conduire chaque action de chacun d'entre nous. C'est toute la difficulté de faire passer le message puisque les individualités sont fortes malgré un amour commun du territoire. Ce sera vraisemblablement le vrai challenge du PNRC qui dispose de personnels motivés et qui peut compter sur le relais d'associations de défense pour ce travail de longue haleine.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain FLOUTIER
Directeur du Syndicat Mixte
des Traversées du Delta du Rhône



17/17